

FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ESCRIME (FIE)

A. Epreuves et quotas

EPREUVES MASCULINES (3)	EPREUVES FEMININES (3)	EPREUVES MIXTES (1)
Sabre Individuel	Sabre Individuel	Epreuve mixte par équipe
Épée Individuelle	Épée Individuelle	
Fleuret Individuel	Fleuret Individuel	

QUOTA	QUALIFIES VIA FI	PLACES UNIVERSALITE CNO	PLACES DU PAYS HOTE	TOTAL
Hommes	27	9	3	39
Femmes	27	9	3	39
TOTAL	54	18	6	78

QUOTA PAR CNO
Maximum un (1) tireur par arme par CNO (total de 6 athlètes).

ADMISSION DES ATHLETES
Afin de pouvoir participer aux JOJ, les tireurs doivent être nés entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1994.

B. Système de qualification

PERFORMANCE & REPRESENTATION CONTINENTALE
<p>Les tireurs qui sont les mieux classés par continent aux Championnats du monde cadets organisés en avril 2010 seront qualifiés pour participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, selon la distribution qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Asie/Océanie : 2 places par épreuve ▪ Amérique : 2 places par épreuve ▪ Afrique : 1 place par épreuve ▪ Europe : 4 places par épreuve <p>Compétition mixte par équipe</p> <p>La compétition mixte par équipe comprendra maximum 10 équipes continentales de six (6) compétiteurs (3 hommes et 3 femmes) chacune, qui seront choisis selon le classement individuel.</p>

REPRESENTATION DU PAYS HOTE
Le pays hôte aura le droit à un (1) tireur par arme (total de 6 tireurs).

C. Ré-attribution des places inutilisées

PLACES DU QUOTA IF INUTILISEES
Toute place accordée et inutilisée par les CNO sera ré-attribuée par le Comité Exécutif de la FIE suivant les résultats des Championnats du monde cadets. Ces places seront ré-attribuées aux athlètes suivants du classement, qui ne se sont pas qualifiés et qui proviennent de la même zone géographique.

PLACES DU QUOTA PAYS HOTE INUTILISEES
Si l'hôte CNO choisi de ne pas utiliser les places de qualification qui lui ont été attribuées, les places inutilisées seront ré-attribuées par le Comité Exécutif de la FIE suivant les résultats des Championnats du monde cadets. Ces places seront ré-attribuées aux athlètes suivants du classement, qui ne se sont pas encore qualifiés, toutes zones géographiques confondues.

PLACES POUR L'UNIVERSALITE INUTILISEES
Dans le cas où des places CNO pour l'universalité ne sont pas attribuées aux CNO, les places non-utilisées seront ré-attribuées par le Comité Exécutif de la FIE suivant les résultats des Championnats du monde cadets. Ces places seront ré-attribuées aux athlètes suivants du classement qui ne se sont pas encore qualifiés parmi toutes les zones géographiques.

D. Période de qualification

DATE	ECHEANCE
Avril 2010	Championnats du monde cadets de la FIE
20 avril 2010	La FIE établit la liste des tireurs qui se sont qualifiés par les Championnats du monde cadets et informe les CNO
15 juin 2010	Date limite pour la confirmation des CNO concernant la qualification de leurs athlètes (ceux qui se sont qualifiés par le système de la FIE).
Juin – 14 juillet 2010	Ré-attribution des places CNO pour l' universalité inutilisées et ré-attribution finale des places du quota inutilisées
15 juillet 2010	Date limite d'inscription nominative pour tous les sports

E. Séquence des armes de la compétition par équipe

Le jour avant le début de la compétition individuelle, nous organisons un tirage au sort public pour l'ordre des 6 armes pendant un match par équipe. Nous devons alterner les armes et les genres. Par exemple, nous commencerons avec le tirage au sort de l'une des 3 armes féminines : admettons que le résultat soit le fleuret féminin. Parmi les armes masculines, nous tirerons au sort entre l'épée masculine et le sabre masculin afin d'alterner genre, arme, etc.

F. Programme de la compétition

Dates des JOJ : 14 (cérémonie d'ouverture) –26 (cérémonie de clôture)

Compétition d'escrime : 15-18 août 2010

Individuel :
15.08.10 Sabre masculin, Fleuret féminin

16.08.10 Sabre féminin, Epée masculine
Epée féminine, Fleuret masculin

Equipe continentale toutes armes :
18.08.10

G. Test event

19 janvier 2010.

H. Officiels techniques

Le YOCOG souhaite fortement et recommande la désignation d'officiels techniques aussi jeunes que possible.

Directoire technique : 4 personnes (1 du pays organisateur)
Délégués d'arbitrage : 4
Délégués de la SEMI : 2
Délégués médicaux : 2
Arbitres : 12 + 4 (pays hôte)-ils utiliseront l'uniforme de la FIE